

**CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 6 AVRIL 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 6 avril, les membres du Conseil municipal de la Commune de Saint Pompon se sont réunis à 20 heures 30 à la salle de réunion de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par Mme le Maire le 30 mars 2021, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

**Étaient présents :**

Carole HENRY, Farida BENOKBA, Gérard BOIS, Jean-Michel FRANC, Dany BOYER, Vanessa CONTIERO, Pierre COUDON, Cyril DANTONY, Daniel DEVÈS, Gerrit Jan FONK, Joël ROZIÈRES.

**Étaient absents représentés :**

Aucun

**Étaient absents non représentés :**

Aucun

**Participaient à la réunion**

Christophe DAVID, secrétaire à la mairie

Madame le Maire ouvre la séance à 20. 41 et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Gerrit Jan FONK est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

• DÉLIBÉRATIONS

1. Comptes Administratifs 2020

Madame le Maire présente au Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Pierre COUDON, doyen de l'assemblée, le Budget Primitif de l'exercice 2020, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux de mandats et les Comptes administratifs "Commune", "Multiple Rural" et "Assainissement" qui peut se résumer ainsi :

**COMMUNE**

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
Recettes	331 960.12 €
Dépenses	247 081.57 €
<b>EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>+ 84 878.55 €</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
Recettes	52 405.33 €
Dépenses	63 961.08 €
<b>DÉFICIT D'INVESTISSEMENT</b>	<b>- 11 555.75 €</b>
<b>EXCÉDENT GLOBAL DE CLÔTURE</b>	<b>+ 73 322.80 €</b>

**MULTIPLE RURAL**

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
Recettes	80 213.92 €
Dépenses	36 065.83 €
<b>EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>+ 44 148.09 €</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
Recettes	39 442.43 €
Dépenses	17 551.94 €
<b>EXCÉDENT D'INVESTISSEMENT</b>	<b>+ 21 890.49 €</b>
<b>RESTES À RÉALISER</b>	
Recettes	
Dépenses	- 25 000.00 €

**ASSAINISSEMENT**

<b>SECTION D'EXPLOITATION</b>	
Recettes	12 086.25 €
Dépenses	10 900.63 €
<b>EXCÉDENT D'EXPLOITATION</b>	<b>+ 1 185.62 €</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
Recettes	24 049.40 €
Dépenses	1 468.40 €
<b>EXCÉDENT D'INVESTISSEMENT</b>	<b>+ 22 581.00 €</b>
<b>EXCÉDENT GLOBAL DE CLÔTURE</b>	<b>+ 23 766.62 €</b>

Approuvés à l'unanimité

## 2. Comptes de Gestion 2020

Madame le Maire informe le Conseil de la nécessité de voter le compte de gestion "Commune", "Multiple Rural" et "Assainissement" 2020.

Madame le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Approuvés à l'unanimité

## 3. Affectations des résultats 2020

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'affecter au Budget Primitif les résultats de l'exercice 2020 de la façon suivante :

### COMMUNE

↵ Excédent de Fonctionnement reporté (RF 002) :	73 222.80 €
↵ Déficit d'Investissement reporté (DI 001) :	11 555.75 €
↵ Excédent de fonctionnement capitalisé (RI 1068):	11 555.75 €

### MULTIPLE RURAL

↵ Excédent de Fonctionnement reporté (RF 002) :	41 038.58 €
↵ Excédent d'Investissement reporté (RI 001) :	21 890.49 €
↵ Excédent de fonctionnement capitalisé (RI 1068):	3 109.51 €

### ASSAINISSEMENT

↵ Excédent d'exploitation reporté (RE 002) :	1 185.62 €
↵ Excédent d'Investissement reporté (RI 001) :	22 581.00 €

Approuvés à l'unanimité

## 4. Budgets Primitifs 2021

Madame le Maire présente au Conseil Municipal l'ensemble des éléments qui composent les budgets primitifs ""Commune", "Multiple Rural" et "Assainissement" pour l'année 2021.

### COMMUNE

- Section de Fonctionnement :	360 322.80 €
- Section d'Investissement :	82 155.75 €

### MULTIPLE RURAL

- Section de Fonctionnement :	62 238.58 €
- Section d'Investissement :	318 600.00 €

### ASSAINISSEMENT

- Section d'Exploitation :	10 415.62 €
- Section d'Investissement :	28 175.00 €

Approuvés à l'unanimité

## 5. Vote des taux des taxes locales directes 2021

Madame le Maire présente une simulation de plusieurs taux d'imposition de taxes locales. Saint Pompon se voyant confronté à une diminution progressive de sa population, les revenus fiscaux baissent proportionnellement. Un certain nombre d'habitants sont exempts d'impôts. A cela s'ajoute la suppression de la taxe d'habitation, et avec elle disparaît la compensation de l'Etat pour les habitants qui en étaient exempts. Résultat : la commune de Saint Pompon perd 15.000 € par an, en impôts. Le taux d'imposition est actuellement à 34,1 pour le bâti, contre une moyenne nationale de 54,1 Madame le Maire propose une augmentation de 1%, soit :

- Taxe foncière (bâti) : 34.48 %
- Taxe foncière (non bâti) : 45.51 %

Approuvé 10 pour, 1 contre

## 6. Attributions des subventions 2021

ASSOCIATION	Montant de la subvention (€)
Foyer Socio-éducatif Collège de Belvès - (11 élèves)	330.00
Etoile Sportive de Villefranche du Périgord (BASKET) - (2 jeunes licenciés)	60.00
DECLIC	80.00
CDSL (FOOT) – (1 jeune licencié)	30.00
Groupement des communes aux noms burlesques	379.00
Vélo Club Pomponnais	700.00
S.P.A. (Bergerac) – (0.85 €/hab.)	321.30

Précision: Le Vélo club Pomponnais sollicite une subvention de € 700, pour l'organisation de la troisième manche de l'Open Challenge XC VTT, qui aura lieu cette année le 5 septembre. Si l'évènement ne pouvait pas avoir lieu, la subvention serait rendue.

Approuvé à l'unanimité

## 7. Programme Voirie 2021;

Madame le Maire expose au Conseil municipal les différentes propositions établies pour le programme de Voirie 2021. Elle rappelle que l'enveloppe attribuée par la Communauté de commune Domme-Villefranche du Périgord est de : **28 455.60 €**, soit 690 €/ml

Travaux retenus	Chiffrage HT (en €)
Leygues	6 069.00
Perdigal	3 742.20
La Rouquette	2 787.75
La Catus	9 757.03
Les Vauries (1)	2 945.25
Les Vauries (2)	2 293.20
Magaud	831.60
<b>TOTAL</b>	<b>28 426.13</b>

Approuvé à l'unanimité

## **8. Modification statutaire du S.M.V.S. de St-Pompon.**

Les communes de Grives et de Doissat ayant abandonné leurs compétences représentatives, elles seront substituées par la Communauté des Communes « Vallée Dordogne ».

Madame le Maire soumet le nouveau statut au vote.

Approuvé à l'unanimité

## **9. Bail commercial pour la gare (La Forge)**

Les propriétaires du restaurant la Forge, qui avaient demandé de louer l'ancienne gare de tramway pour une activité saisonnière, à partir de 2022, souhaitent passer un contrat de location du type 3/6/9, pour un loyer annuel de 1 500 €,,- . Madame le Maire propose de donner une suite favorable à cette demande et soumet cette proposition au vote.

Approuvé à l'unanimité

## **10. Convention fourrière avec la S.P.A. de Bergerac 2021**

La préfecture signale que, une convention avec une fourrière départementale étant obligatoire, la commune de Saint-Pompon se retrouve en situation irrégulière. Même si les conditions ne sont guère encourageantes, Madame le Maire soumet donc de nouveau au vote, l'adhérence à une fourrière départementale, pour une contribution annuelle de 0.85 € par habitant soit  $379 \times 0.85 = 321.30$  €.

Approuvé 6 pour, 5 contre

## **11. MOTION D'OPPOSITION AU PROJET D'HERCULE**

Projet de réorganisation au sein de l'EDF, ayant pour but, entre autres, de privatiser certains secteurs de l'entreprise) Le SDE 24 (Syndicat Départemental d'Énergies de la Dordogne) invite les communes à soutenir leur motion d'opposition à ce projet. Madame le Maire soumet la question au vote.

Approuvé à l'unanimité

## **• COMMUNICATIONS**

- 1 Point sur le dossier « Boucherie » Le rapport de faisabilité du projet Boucherie, conclut q' une boucherie isolée ne serait pas rentable, mais qu'une boucherie en annexe avec la supérette Vival, le serait. L'agrandissement de la surface de la boucherie par rapport au projet initial s'impose, pour permettre éventuellement, à un traiteur de s'installer. Par ailleurs, les subventions dépendent de cet agrandissement. Le loyer mensuel conseillé de la boucherie serait de 500 €.
- 2 Point sur l'adressage. Madame le Maire demande la création d'une commission, qui se composera de conseillers et d'habitants. On pourrait penser à un référent par secteur. A part Madame le Maire et la première adjointe Les conseillers suivants se sont proposés: Dany BOYER, Pierre COUDON, Cyril DANTONY et Gerrit Jan FONK.
- 3 Création d'une commission PLUI (Plan local d'urbanisme intercommunal) A part Madame le Maire et la première adjointe Les conseillers suivants se sont proposés: Jean-Michel FRANC et Joël ROZIÈRES.
- 4 Point sur les ZAD (Zone d'aménagement différé). Les seules qui mériteraient d'être renouvelées seraient celles qui offriraient à la commune la possibilité de construire ou de développer des projets. A suivre.
- 5 Cérémonie du 8 mai. En supposant que la situation sanitaire le permette, le conseil fixe le début de la cérémonie à 11 heures.
- 6 Marchés Gourmands: Ils seront organisés 7 fois, entre le 10 juillet et le 21 août. Ils se tiendront à côté du Vival. Pour éviter les courts-circuits, il faudra prévoir un compteur. (€ 1500) Le pré à côté de l'école pourra servir de parking.
- 7 Le vide-greniers du Véloclub aura lieu le 28 juillet.
- 8 La fête votive : pour les forains, le seul weekend disponible sera celui du 11 septembre. Le comité des fêtes organisera en principe un repas le dimanche 12 septembre. Le conseil se propose d'organiser un petit marché gourmand. A voir avec le comité des fêtes.

• **QUESTIONS DIVERSES**

- Poubelles : un habitant de Saint-Pompon se déclare prêt à céder un terrain pour les nouvelles poubelles, en substitution du terrain au Magaud. A voir en commission lequel des deux est le plus central, sans oublier que le terrain du Magaud est déjà aménagé.
- Monsieur Hoekstra a déposé un projet pour la création d'un bar éphémère, pour proposer du thé, café et boissons fraîches aux touristes. Le but de ce projet est de rendre le bourg plus attractif pour les touristes. Le bar serait exploité par des volontaires qui feraient les achats à leur compte, mais qui pourraient garder le profit pour eux. L'idée est bien accueillie, mais il sera difficile de trouver un local ayant des installations aux normes. Le conseil suggère la salle polyvalente. A suivre.
- Suite à une visite de la DDT (Direction départementale des Territoires) et de la police d'eau, Monsieur Crunel demande une aide pour faire rentrer le ruisseau le Ru dans son lit. Il prêtera lui-même le matériel pour les travaux, mais demande à la commune une buse de six mètres, d'un diamètre de 80 cm. La DDT est par ailleurs favorable à l'élargissement du pont des Trois Moulins, à condition de ne pas poser des poteaux dans le lit du ruisseau. Le dossier est à l'étude à la communauté des communes.



Madame le Maire clôt les débats, et remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 23.49

Le Maire,  
Carole HENRY